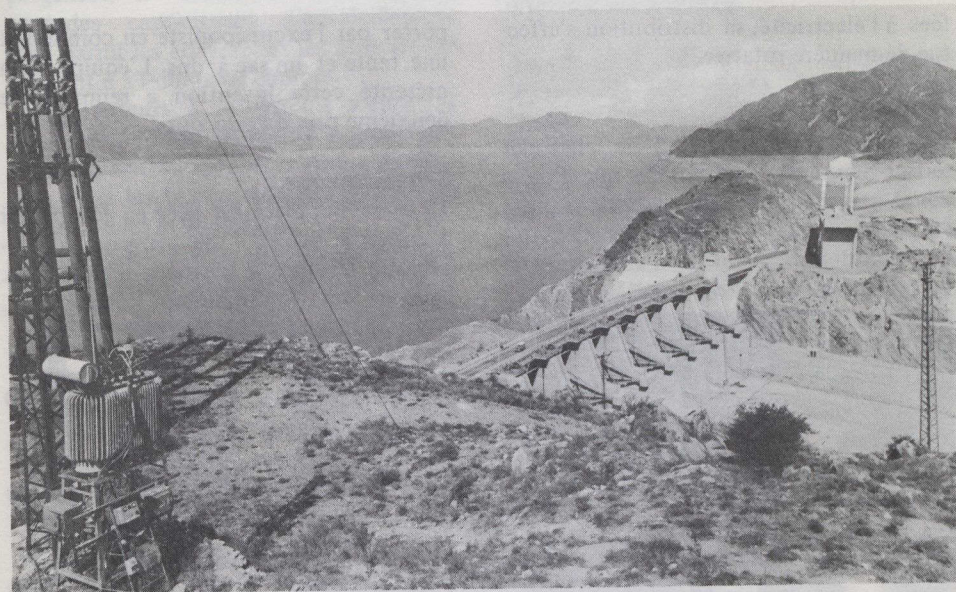


Pakistan — Expansion énergétique et ligne de crédit



Le réservoir avec la partie est du barrage de Tarbela.

Le Canada mettra à la disposition du Pakistan jusqu'à \$80 millions tirés des fonds de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), pour aider ce pays à augmenter le volume de sa production en énergie hydro-électrique et pour l'ouverture d'une ligne de crédit qui lui permettra d'acheter des biens de fabrication canadienne. C'est ce qu'a annoncé dernièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson.

Le plus considérable des trois prêts au développement, dont l'entente a été signée à Islamabad, consiste en l'apport de \$40 millions pour l'achat de quatre génératrices d'origine canadienne d'une capacité de 175 mégawatts, qui seront utilisées au barrage de Tarbela, sur le fleuve Indus. Ce barrage en terre et enrochements, le plus grand du monde de ce genre, est une entreprise d'un milliard de dollars coordonnée par la Banque mondiale et financée par plusieurs pays donateurs. Le barrage doit servir à irriguer environ 400 000 ha de nouvelles terres agricoles, tout en fournissant 2 100 MW d'électricité, soit environ la moitié des besoins énergétiques du Pakistan, d'ici à 1985.

Le Canada a déjà consenti \$43 millions au Fonds de développement de Tarbela.

Par un second prêt, pouvant aller jusqu'à \$10 millions, le Canada contribuera à un fonds international destiné à acquitter le coût des réparations imprévues et des modifications d'ordre opérationnel apportées au barrage. Ce prêt, qui

ne sera pas lié, aidera en outre à assumer les dépenses locales au Pakistan.

La troisième entente, qui porte sur une ligne de crédit au développement de \$30 millions, permettra au Pakistan d'acheter au Canada de l'équipement, des pièces de rechange et des services pour une valeur de \$10 millions au cours de chacune des trois prochaines années (1978-1979 à 1980-1981). Cette ligne de crédit, qui sera utilisée pour des biens approuvés en fonction de leur mérite sur le plan du développement, servira à raffermir différents secteurs prioritaires du Pakistan, comme l'industrie, les transports et l'énergie, tout en aidant ce pays à surmonter ses difficultés au niveau de la balance des paiements.

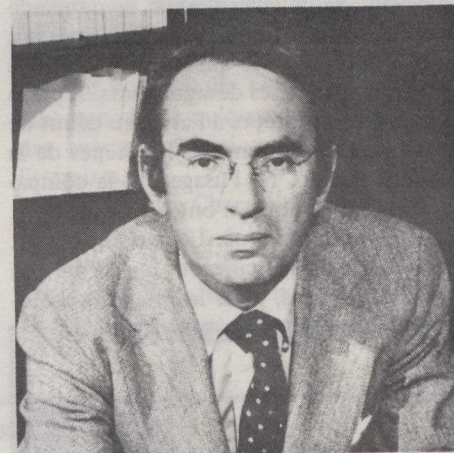
Les trois ententes sont assorties des mêmes modalités que la plupart des prêts au développement de l'ACDI: aucun intérêt, échéance de 50 ans et différé d'amortissement de dix ans.

La délégation du Canada, à la septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui se tient à Genève (28 mars-19 mai), est dirigée par M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, assisté de M. Ronald Basford, ministre de la Justice et procureur général du Canada, et de M. Roméo Leblanc, ministre des Pêches et de l'Environnement. M. J. Alan Beesley, haut-commissaire du Canada en Australie, est le chef adjoint de la délégation.

Nomination de Canadiens à la Cour permanente d'arbitrage

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé, le 17 avril, la nomination des nouveaux membres canadiens de la Cour permanente d'arbitrage (établie par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux de 1899). Il s'agit de M. le juge Jean Beetz, de la Cour suprême du Canada; de M. Charles B. Bourne, professeur à la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver; de M. Allan E. Gotlieb, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; et de M. Douglas C. Hunt, c.r. Halley, Hickman, Hunt and Adams de St-Jean (Terre-Neuve).

Les membres de la Cour permanente d'arbitrage sont nommés pour un mandat de six ans et ne touchent pas d'honoraires. Ils représentent la magistrature, la communauté universitaire, la Fonction publique et les avocats en exercice.



M. Allan E. Gotlieb sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Outre les fonctions d'arbitre qu'ils seront peut-être appelés à remplir, les membres canadiens forment aussi le Groupe national canadien pour la Cour internationale de justice, auquel il incombe de présenter des candidats au Secrétaire général des Nations Unies en vue de l'élection de juges à la Cour. Sont élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue aussi bien à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité. Les prochaines élections auront lieu l'automne prochain, lors de la 33e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Cour internationale de justice compte quinze membres dont le mandat est de neuf ans.